

RASSEMBLER

LES VOLONTES ET LES MOYENS

La réalisation d'un tel projet est une œuvre collective rassemblant les élus, les habitants et plus généralement l'ensemble des acteurs.

■ Création du conseil consultatif

Le conseil municipal mettra en place une instance permettant aux Tresnaises et aux Tresnais qui le souhaitent de participer en termes contributifs à la vie de la commune en formulant des avis et des propositions. La présidence nommée par le conseil municipal aura la charge de son bon fonctionnement.

■ Création d'un conseil municipal des jeunes

L'objectif d'une telle initiative est l'apprentissage de la citoyenneté et la participation aux projets locaux par les jeunes non majeurs de la commune.

■ Adaptation du fonctionnement municipal

Nous organiserons des permanences d'élus, nous adapterons les horaires d'ouverture de la mairie, un jour par semaine, entre 12h et 14h et en fin de journée jusqu'à 20h, suivant des modalités à discuter avec le personnel concerné.

■ Ouverture d'un site internet

Nous avons besoin d'un support actif de la vie locale et municipale intégrant progressivement des services administratifs en ligne.

■ Multiplication des sources d'information

Journal municipal, affichage renouvelé, annuaire constitueront la panoplie de base de cette communication.





La réalisation d'un tel projet, inscrit dans la durée dépendra de notre capacité à mobiliser, certes, les énergies, mais aussi les moyens qu'il requiert.

■ Recherche des financements extérieurs

Nous devons nous inscrire dans les politiques publiques à tous les niveaux : européen, national, régional, départemental, intercommunal. Nombre de nos actions, nombre de nos investissements peuvent bénéficier de ces concours financiers déterminants.

Nous devons nous appuyer sur des opérateurs privés à chaque fois que possible, dans le cadre de cahiers des charges précis. Il en va ainsi de l'aménagement urbain, de la réalisation ou de la mise à disposition de certains locaux ou équipements.

Nous démarcherons les fonds du mécénat ou de fondations notamment pour ce qui relève des actions patrimoniales et culturelles.

■ Maitrise du budget communal

La fiscalité de Latresne est raisonnable et le restera. Elle essayera d'être incitative en matière de développement durable.

Nos projets seront lissés dans le temps en fonction de nos accords de financement avec les collectivités publiques, les établissements financiers et autres partenaires privés.

■ Nous rendrons compte annuellement de l'avancement de nos projets.



La réalisation d'un tel projet passe par une participation active aux diverses instances locales.

Nous assumerons toute notre place dans la communauté de communes que nous souhaitons mobiliser par priorité sur l'aménagement du territoire et le développement économique. Nous serons actifs dans toutes les instances syndicales intercommunales (eau et assainissement, ordures ménagères...) qui travaillent à notre service. Nous demanderons à être présents dans les instances mises en place par le conseil général et la cub qui ont décidé d'avoir une vision partagée de l'aménagement du territoire girondin pour y faire valoir nos enjeux périurbains.

